

**BILAN**

Copie certifiée conforme

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	75 500		75 500	75 500
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	123 684	109 390	14 294	20 118
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 187		21 187	21 187
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>220 371</b>	<b>109 390</b>	<b>110 981</b>	<b>116 805</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	593 087	283 095	309 992	197 300
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				12 505
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 223		6 223	21 269
Autres créances				5 000
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	215 775		215 775	182 779
Charges constatées d'avance	6 872		6 872	12 713
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>821 957</b>	<b>283 095</b>	<b>538 862</b>	<b>431 566</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 042 328</b>	<b>392 485</b>	<b>649 843</b>	<b>548 371</b>



**BILAN**

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles	140 100	140 100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	131 633	129 245
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>76 078</b>	<b>62 387</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>357 710</b>	<b>341 633</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<b>Emprunts</b>		
<b>Découverts et concours bancaires</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 729	83 415
<b>Personnel</b>	1 137	4 034
<b>Organismes sociaux</b>	21 008	17 278
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>	3 328	
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	112 192	98 864
<b>Etat, Obligations cautionnées</b>		
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	664	2 551
Dettes fiscales et sociales	138 329	122 728
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 074	596
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>292 133</b>	<b>206 739</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>649 843</b>	<b>548 371</b>



## **SAFIR-AUDIT**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 9 000,00 €

Siège social : 49A RUE RAOUL BLANCHARD ZI DOUAI DORIGNIES BP 10320

59351 DOUAI CEDEX

389 301 938 RCS DOUAI

---

### **TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023**

#### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 76 078 € de la manière suivante :

En totalité au compte Report A Nouveau.

**Le Président**



**Comptes annuels**

**2022**

**Période du 01/01/2022 au 31/12/2022**

**ANNEXE**



**SAS SAFIR-EXPERTISE**



## **Identification de l'entreprise**

Désignation de la société : SAS SAFIR-AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 649 843 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 76 078 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.





## Règles et méthodes comptables

### Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement rétrospectif. Cette option a entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.





## Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

---

• Constructions	10 à 20 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Installations techniques	3 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
• Installations générales	3 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

---

### Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

### Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

### Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.





## Règles et méthodes comptables

### Provisions pour gros entretiens et grandes révisions

Les provisions incluent les provisions pour gros entretiens et grandes révisions. La méthode de comptabilisation d'un composant n'a pas été retenue.

### Engagements de retraite

L'entreprise n'a signé aucun accord particulier.  
L'entreprise a constaté éventuellement ses engagements sous forme de provision.

### Evènements Postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Nous ne sommes pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société. Un plan de continuité de l'activité a été mis en œuvre, en utilisant les mesures gouvernementales prévues (programme de réduction de coûts, recours à l'activité partielle, obtention d'un prêt garanti par l'État, etc.). Nous estimons que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause car nous avons mis en place les mesures prises décrites ci-avant.

